



CONTAMINES
MONTJOIE

COMMUNE DES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

**OBJET : Arrêté de Circulation – Chemin des Hameaux du Lay –Entreprise COLAS –
Réfection de la chaussée et pose des enrobés**

ARD2023-047

Le Maire de la Commune des Contamines-Montjoie,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-6 et L 2215-4,

VU l'Arrêté Préfectoral n° 1249-65 bis, en date du 19 octobre 1965, réglementant la surveillance de la voie communale,

VU la demande présentée par l'Entreprise « **COLAS** » **en date du 11 mai 2023, en la personne de M. Subileau, Oisin** pour effectuer des travaux de voirie sur le chemin des hameaux du Lay ; Réfection voirie.

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

ARRETE

Article 1er : L'entreprise COLAS ayant son antenne 298, rue des Prés Catons 74190 Passy est autorisée à occuper le domaine public Chemin des Hameaux du Lay, **à compter du 1^{er} juin 2023 pour une durée de 10 jours.**

Dans le cadre de la préparation de la chaussée et de la mise en place des enrobés, **la circulation pour tout véhicule sera interdite pendant la période des travaux**, afin de ne pas gêner les travaux.

Une déviation sera mise en place et le stationnement sur la chaussée sera interdit.

Ces dates seront susceptibles d'être modifiées en cas de conditions météorologiques défavorables.

Article 2 : L'entreprise susnommée prendra toutes les dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public.

Ces dates seront susceptibles d'être modifiées en cas de conditions météorologiques défavorables.

Article 3 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 4 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à ses frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'Entreprise COLAS,
- Monsieur le Brigadier-Chef principal de Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint Gervais,
- Monsieur le Commandant du CPI des Contamines Montjoie,
- Le Service transport scolaire de la CCPMB,

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 11/05/2023**

**Le Maire,
François Barbier**

